



# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



**Mercredi 10 décembre 2025**

|                       | <u>Présents</u> | <u>Absent</u> | <u>Procuration à</u> |
|-----------------------|-----------------|---------------|----------------------|
| Pierre SENECHAL       | X               |               |                      |
| Valentino ALLART      | X               |               |                      |
| Annie Claude FOURNIER | X               |               |                      |
| Guillaume VEGA        | X               |               |                      |
| Virginie BARLET       | X               |               |                      |
| Patrick BECQUET       | X               |               |                      |
| Monique DEFONTAINE    | X               |               |                      |
| Martine GLODEK        | X               |               |                      |
| Jean-Michel HULOT     | X               |               |                      |
| Geneviève BACQ        | X               |               |                      |
| Laurent BINIENDA      | X               |               |                      |
| Jérôme BRUYERE        | X               |               |                      |
| Sabine VANDOMME       |                 | X             | Pierre Sénéchal      |
| Virginie NOE          | X               |               |                      |
| Olivier EVRARD        | X               |               |                      |
| Claude DUBOIS         | X               |               |                      |
| Jean-Louis WOUTS      | X               | X             |                      |
| Bernadette CAMPHIN    | X               | X             | Damien Haidon        |
| Damien HAIDON         | X               |               |                      |

**Ouverture de séance : 19h00**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 20 novembre 2025
2. Adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion 62
3. Création d'un SAS thermique en mairie – attribution du marché de travaux

## 1. Approbation du PV du 20 novembre 2025

Pas de remarque.

**Vote : Unanime**

|            |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 18 | Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Claude DUBOIS Bernadette CAMPHIN Damien HAIDON |
| Abstention |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Contre     |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## 2. Adhésion à la convention de participation santé proposée par le CDG 62

Le Conseil Municipal de Givenchy en Gohelle,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

**Vu** le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu** la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaires de la convention de participation Santé à effet du 01<sup>er</sup> janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 27 novembre 2025 ;

**Considérant** que la collectivité de Givenchy en Gohelle, souhaite renouveler l'offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

**Considérant** que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

**Considérant** le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Il est proposé à l'assemblée de :

- D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé à hauteur de 15 euros par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée ;
- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :  
Montant en euros : 15 € brut

- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

**Pierre SENECHAL** : Des questions des explications sur la mutuelle ? C'est une obligation, on se doit de proposer une mutuelle à nos agents.

**Damien HAIDON** : Pas de soucis là-dessus. J'ai vu que la participation était de 2 euros par agent, c'est une participation à la convention ou ça s'ajoute aux 15 euros ?

**Pierre SENECHAL** : On va demander à Isabelle de répondre.

**Isabelle COURTOIS** : La municipalité verse 15 euros désormais par agent. Il s'agit du droit d'entrée payable par la commune au Centre de Gestion qui ne s'ajoute pas aux 15 euros.

**Damien HAIDON** : Si des retraités demandent car j'ai vu il y avait un tarif retraité. Est-ce que cela s'applique ou non, et est-ce que cela ouvre également droit aux 15,00 € ?

**Isabelle COURTOIS** : Cela est possible, la mutuelle MNT est une mutuelle labellisée.

**Pierre SENECHAL** : Le tarif n'est pas très intéressant pour les retraités.

**Damien HAIDON** : Mais si cela peut intéresser quelqu'un.

## Vote : Unanime

|            |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 18 | Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Virginie NOE Olivier EVRARD Claude DUBOIS Bernadette CAMPHIN Damien HAIDON |
| Abstention |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Contre     |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## 3. Création d'un SAS thermique en mairie - Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une première consultation relative au marché de travaux pour la création d'un sas thermique à l'entrée de la mairie a été lancée le 14 octobre 2025, mais s'est révélée infructueuse. Une seconde consultation a donc été engagée le 7 novembre 2025.

Le projet comprend la réalisation d'un SAS d'entrée constitué d'une ossature métallique, de menuiseries extérieures en aluminium, d'une couverture isolée, ainsi que la réfection de la rampe PMR côté gauche pour une mise aux normes 2025.

Les travaux sont répartis en 7 lots.

À l'issue de la seconde consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 décembre 2025, en présence du bureau d'études ARTELIA, afin d'analyser les offres au regard des critères définis dans le règlement de consultation et de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lots – Entreprises proposées à l'attribution :

| Lot   | Intitulé              | Entreprise | Montant HT  |
|-------|-----------------------|------------|-------------|
| Lot 1 | Gros œuvre            | ARTEBAT    | 37 070,18 € |
| Lot 2 | Menuiseries aluminium | LEFEBVRE   | 23 103,00 € |
| Lot 3 | Serrurerie            | LEFEBVRE   | 7 784,00 €  |
| Lot 4 | Couverture            | ACTIV TOIT | 3 947,61 €  |



|       |              |                |             |
|-------|--------------|----------------|-------------|
| Lot 5 | Second œuvre | MD RENOV       | 3 800,00 €  |
| Lot 6 | Electricité  | MAXENCE DEFIVE | 12 003,64 € |
| Lot 7 | VRD          | PINSON PAYSAGE | 19 111,02 € |

L'option « cache-câble » du lot serrurerie est levée pour un montant de 2 755,00 euros HT.

Le montant total des travaux s'élève à 109 574,45 euros hors taxes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (articles L.2121-29 et L.2122-21),  
Vu le Code de la commande publique (articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants),  
Vu la délibération DE-2024-023 validant les travaux de création d'un SAS d'entrée à la mairie,  
Vu la délibération DE-2024-043 autorisant Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter toute subvention possible auprès des organismes compétents pour le financement de cette opération, notamment le Fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre des années 2022 et 2023,  
Vu la délibération DE-2025-032 confiant la maîtrise d'œuvre au bureau d'études ARTELIA.

Il est proposé à l'assemblée :

- de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les pièces du marché,
- de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux et pour procéder à l'engagement des dépenses correspondantes,
- dit que la dépense est prévue au budget communal de l'exercice en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter des aides auprès des institutions, notamment auprès de l'État au titre de la DETR,
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Pierre SENECHAL** : Des questions ?

**Damien HAIDON** : C'est le chantier où on a dû annuler ? Enfin il y a eu un changement car l'appel d'offres était mal réparti. Il y avait un problème avec les écoulements des eaux.

**Jean-Michel HULOT** : oui tout à fait.

**Pierre SENECHAL** : On l'a rendu infructueux la première fois.

**Jean-Michel HULOT** : La partie extérieure VRD n'avait pas été traitée. Et là c'est fait.

**Damien HAIDON** : C'est sûr ?

**Pierre SENECHAL** : Oui, là c'est fait.

**Damien HAIDON** : Je suppose que la commission d'appel d'offres a été réunie pour faire le choix des entreprises. Je suppose qu'il y a eu plusieurs entreprises pour chaque lot. Est-ce que des entreprises locales ont été appelées ?

**Pierre SENECHAL** : Oui, par exemple, Maxence DEFIVE, électricien à Givenchy.

**Damien HAIDON** : Oui je sais mais y en a-t-il eu d'autres ?

**Pierre SENECHAL** : Dans le gros œuvre, je ne pense pas.

**Jean-Michel HULOT** : C'est moi qui les ai contactées. Après je ne vous dirai pas lesquelles.

**Damien HAIDON** : Je ne demande pas les noms.

**Jean-Michel HULOT** : Ils n'ont pas voulu forcément répondre à l'appel d'offres. Il y a Maxence DEFIVE qui a répondu et qui a été retenu.

**Isabelle COURTOIS** : Tous ceux que l'on connaissait, ont reçu l'appel d'offres.

**Damien HAIDON** : Il y avait pas mal d'entreprises qui ont répondu ?

**Jean-Michel HULOT** : En gros œuvre, on en avait 2. En menuiseries aluminium, on en avait 3. En serrurerie, 2. En couverture, une seule. Second œuvre, on en avait 2.

**Damien HAIDON** : C'est facile à choisir.

**Jean-Michel HULOT** : Il faut aussi qu'ils répondent aux critères prix mais aussi critères techniques. Car certains ne rentraient pas au 1<sup>er</sup> appel d'offres. Electricité, il était seul et VRD 2.

**Damien HAIDON** : A titre personnel, ça consiste en quoi ? Le SAS est à l'intérieur ou à l'extérieur ?

**Pierre SENECHAL** : A l'extérieur. Sur le perron.

**Damien HAIDON** : Vous fermez le perron ?

**Jean-Michel HULOT** : On casse le perron.

**Pierre SENECHAL :** En fait, ce qu'il se passe, en résumé : Quand les personnes viennent en mairie, 9 fois sur 10, ils ouvrent la porte et la laissent ouverte. A droite et à gauche de la porte de la mairie, il y a deux immenses radiateurs qui chauffent la cour. Donc dans le couloir, il fait toujours froid. Ça ne fera pas un trou dans le budget car on l'avait déjà annoncé et prévu. C'est un reste à réaliser.

Notre objectif, c'est la raison pour laquelle il y a un conseil municipal ce soir, c'était bien de passer cette délibération pour pouvoir bénéficier de la subvention de la CALL.

**Guillaume VEGA :** On avait une notification d'accord.

**Pierre SENECHAL :** On va pouvoir donner tous les documents nécessaires pour cette subvention.

**Damien HAIDON :** Combien s'élève cette subvention ?

**Pierre SENECHAL :** de tête, entre 57 et 60 000 euros. Il ne faut pas la laisser.

**Damien HAIDON :** J'ai vu quelque part que l'accès PMR sera modifié.

**Jean-Michel HULOT :** Côté gauche, quand on regarde la mairie. On remet aux normes 2025 car ça ne fait qu'évoluer. La pente est un peu adoucie. La rampe sera plus large. On crée également un pallier au bout de la rampe pour permettre de rentrer.

**Pierre SENECHAL :** Pour pouvoir opérer un demi-tour.

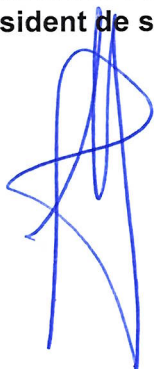
**Jean-Michel HULOT :** On profite également de mettre aux normes l'accès vers la boulangerie, en l'élargissant. On garde à l'identique la rampe à droite pour des questions d'esthétique.

#### **Vote : Unanime**

|            |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour       | 18 | Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Virginie NOE Olivier EVRARD Claude DUBOIS Bernadette CAMPHIN Damien HAIDON |
| Abstention |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Contre     |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

**Pierre SENECHAL :** Le Conseil est terminé. Effectivement, ce soir, il n'y a pas de questions diverses comme d'ailleurs l'année dernière à la même époque, l'année d'avant. J'ai coutume de dire que c'est la trêve des confiseurs. Finissons sur une bonne note. Ça me permet de vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année, entourés de vos proches, de vos familles, de vos amis. Profitez bien. Reposez-vous, c'est rarement le cas à Noël et à Nouvel an. En tout cas, soyez heureux. Merci beaucoup.

**SENECHAL Pierre**  
**Président de séance**



**EVRARD Olivier**  
**Secrétaire de séance**

